Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SYCOMORE SELECTION PME (Part R)
ISIN FR0011707488

FCP géré par Sycomore Asset Management, UCITS V

OBJECTIF ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP, classé « actions des pays de l'Union européenne », est la réalisation d'une performance significative sur un horizon de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions et obligations européennes émises principalement par des petites et moyennes entreprises et des entreprises de taille intermédiaires (PME – ETI) selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique, en lien avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODDs). Cet objectif est conforme aux dispositions de l'article 9 du Règlement SFDR (Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers).

La stratégie d'investissement consiste principalement en une sélection de titres d'entreprises ayant leur siège en France ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique Européen (Islande et Norvège), occupant moins de 5.000 personnes et ayant soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1.500 millions d'euros soit un total de bilan n'excédant pas 2.000 millions d'euros. Dans ce cadre, le FCP sera exposé en permanence pour au moins 60% de son actif net, et jusqu'à 100%, à des actions et instruments assimilés des pays de l'Union Européenne émis par des sociétés répondant aux critères susmentionnés, dont au moins 30% ayant leur siège social en France.

La sélection de ces actions est fondée sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles, de capitalisation ou de prééminence d'une zone géographie à l'intérieur de l'Union européenne. Il vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque évaluée par l'équipe de gestion. Le processus d'analyse, notation et sélection ESG (Environnement, Social, Gouvernance) est une composante totalement intégrée à l'analyse fondamentale des entreprises de notre univers d'investissement et couvre au moins 90% de l'actif net du FCP (liquidités exclues). Cette analyse et notation, menée selon notre méthodologie propriétaire "SPICE" (Suppliers & Society, People, Investors, Clients, Environment), laquelle intègre les ODDs, vise notamment à appréhender la répartition de la valeur créée par une entreprise entre ses parties prenantes (investisseurs, environnement, clients, collaborateurs, fournisseurs et société civile), notre conviction étant qu'une répartition équitable est un facteur important de développement d'une entreprise. Ce travail a un impact décisif sur la prime de risque et les objectifs de cours ainsi estimés. L'équipe de gestion s'appuie également sur les exclusions ISR (aucun investissement dans des activités ayant un impact négatif avéré sur la société ou l'environnement), une approche thématique (prépondérance des thèmes tels que la transition énergétique, l'économie circulaire, la santé, la nutrition et le bien-être, le digital et la communication), l'engagement actionnarial (promotion des pratiques ESG de l'entreprise par le vote en assemblée générale), et les approche best in universe (sélection des meilleurs émetteurs de l'univers d'investissement) et best effort (investissement dans des entreprises consentant des efforts visibles en matière de développement durable, quand bien même elles ne figureraient pas encore parmi les meilleures de l'univers d'investissement en matière ESG). Par conséquent, l'univers d'investissement éligible du fonds est réduit d'au moins 20% par rapport à l'univers initial, à savoir les actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne ayant fait l'objet d'une analyse ESG effective par Sycomore AM. Des informations plus détaillées à ce sujet sont disponibles dans le prospectus du FCP et dans notre Politique d'Engagement disponible sur notre site www.sycomore-am.com.

Dans tous les cas, les investissements cumulés en titres émis par des sociétés respectant les critères susmentionnés (PEAPME) et ceux répondant à l'éligibilité au PEA représenteront à tout moment au moins 75% de l'actif du FCP.

En complément aux investissements susmentionnés, le FCP pourra être exposé (1) Jusqu'à 25% à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créances ou monétaires émis par des sociétés répondant aux critères susmentionnés et intégrées à son processus global d'analyse fondamentale, sans contrainte de notation (donc potentiellement spéculatifs) voire sans notation et sans contrainte de sensibilité du portefeuille. Cette sélection est également libre de toute contrainte sectorielle (2) jusqu'à 25% en cumul aux instruments financiers suivants : actions et instruments assimilés et/ou obligations, titres de créances ou monétaires de sociétés ayant leur siège dans l'Union européenne ou en dehors (hors pays émergents), sans contraintes liées aux effectifs ou aux résultats, de toute notation voire sans notation, instruments monétaires d'émetteurs publics ou privés notés au moins AA, OPCVM et/ou fonds d'investissement de droit français à vocation générale, instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés et/ou de gré à gré (CFD).
Dans tous les cas l'exposition du FCP au risque de change, du fait des investissements réalisés, sera limitée à 10% qu'il s'agisse de devises intra Union européen ou extra Union européenne.

Indicateur de référence I Néant

Affectation des revenus I Capitalisation

Heure limite de centralisation des ordres de souscription / rachat I Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour chez BNP Paribas Securities Services à 12 heures. Elles sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1 à cours inconnu, les règlements afférant intervenant le deuxième jour ouvré suivant (J+2). Le FCP est éligible au PEA et au PEA-PME.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — *A risque plus élevé*



Rendement potentiellement plus faible — *Rendement potentiellement plus élevé*

1	2	3	4	5	**6**	7

L'indicateur de risque et de rendement de niveau 6 reflète principalement l'exposition du fonds aux marchés actions dans lesquels il est investi.

- Les données historiques utilisées pour calculer le niveau de risque pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de ce fonds.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de liquidité I Du fait de la faible capitalisation de certaines entreprises dans lesquelles le FCP est susceptible d'investir. En nombre limité sur le marché, leur achat ou leur vente peuvent prendre jusqu'à plusieurs semaines. Ces actions peuvent également connaître des variations à la hausse ou à la baisse plus rapides et plus marquées que sur les grandes capitalisations, impactant d'autant la valeur liquidative du FCP.

Garantie I Le Fonds n'est pas garanti en capital.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	3.00%
Frais de sortie	Néant
Frais de conversion	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	2.40% *

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	6.81%**

Méthode : 15.00% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7%, avec High Water Mark.

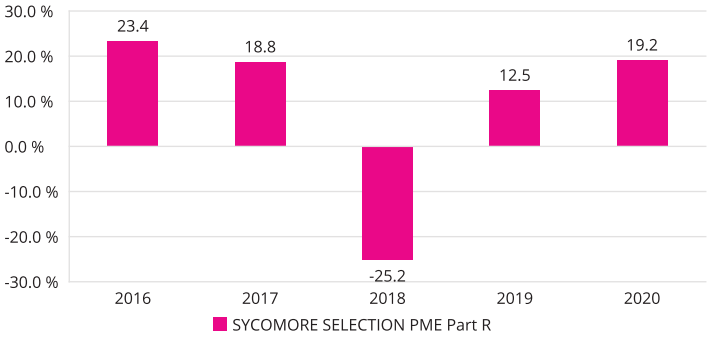
Les frais d'entrée et de sortie affichés communiqués sont des maxima ; dans certains cas l'investisseur paie moins. Il est possible d'obtenir de votre conseiller ou distributeur financier la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

***Les frais courants** sont fondés sur les frais de l'exercice précédent.
Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre.
Il exclut :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section « Frais et Commissions » du prospectus du FCP, disponible sur notre site internet www.sycomore-am.com.

** clos au 30/06/2021.

PERFORMANCES PASSEES



Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Les performances présentées dans ce diagramme le sont toutes charges incluses.

Date de création du fonds I 2006

Date de lancement de la Part R I 27/01/2014

Devise de référence I Euro (EUR)

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire I BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles sur notre site internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite à : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

La valeur liquidative est disponible sur www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite aux mêmes coordonnées.

Fiscalité I le FCP est éligible au dispositif fiscal français des plans d'épargne en actions (PEA). Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus liés à la détention de parts de ce FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

Label ISR I Le FCP dispose d'un label ISR français et/ou équivalent étranger.

La responsabilité de SYCOMORE Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). SYCOMORE Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 25/08/2021.